



PORTAGES 2024 ESTIVES DES HAUTES-PYRENEES CONSULTATION D'ENTREPRISES

IDENTIFIANTS DU MAITRE D'OUVRAGE :

GIP-CRPGE

20 Place du Foirail

65 000 TARBES

Adresse mail : florence.hollebecque@gip-crpge.com

Représenté par sa Directrice, Florence HOLLEBECQUE.

OBJET :

Portages pour les éleveurs transhumants des estives haut-pyrénéennes : transport du ravitaillement et des matériaux divers indispensables aux éleveurs et aux gardiens salariés pour la saison d'estive 2024.

DATE DE LA CONSULTATION :

Mai 2024

1 - CADRE GENERAL ET OBJECTIF DE L'OPERATION

Le soutien aux opérations de portage en estive fait l'objet d'un appel à projet au niveau du massif pyrénéen, excluant les demandes individuelles de chaque gestionnaire d'estive et privilégiant des réponses départementales. Depuis 2016, le GIP-CRPGE (service de développement pastoral des Hautes-Pyrénées) assure le rôle d'opérateur unique pour l'ensemble des estives du département.

Dans ce contexte, le GIP-CRPGE organise la présente consultation d'entreprises pour la réalisation de ces portages.

Dans le cadre de son règlement interne relatif à la mise en concurrence d'entreprises pour la prestation de services et afin de respecter le contrôle de la bonne utilisation des deniers publics imposé par l'appel à projet, le GIP-CRPGE est tenu de solliciter plusieurs entreprises.

La présente consultation est fractionnée en 2 lots de portage :

- **Lot 1 = Hélicoptage en Vallée des Gaves et Vallée de l'Adour**
- **Lot 2 = Hélicoptage en Vallée des Nestes**

Le contenu précis des lots est susceptible d'évoluer, l'entreprise retenue en sera informée en temps voulu.

2 – CONTENU ET DÉROULEMENT DES OPERATIONS

2.1. Période indicative de l'opération :

La grande majorité des portages s'effectuera en début de saison d'estive (juin-juillet). Quelques portages de fin de saison sont prévus (septembre-octobre), afin de procéder notamment à la descente de matériel.

Les dates des portages seront fixées ultérieurement et directement par les gestionnaires d'estive concernés en fonction de l'entreprise retenue pour chacun des lots et sous réserve de conditions climatiques favorables.

2.2. Nature des transports :

Ravitaillement des cabanes pastorales et quartiers d'estive non desservis par des pistes en : nourriture, croquettes pour chien, sel, produits vétérinaires, bois, mobilier, bouteilles de gaz, panneaux solaires, habitat mobile...

2.3. Rotations :

L'estimatif des besoins est calculé sur la base du poids des charges en fonction du type de transport (850 kg au maximum pour l'hélicoptère).

2.4. Données techniques :

Des cartes IGN au 1/25.000 ainsi qu'un fichier récapitulatif où figurent les différentes DZ avec le détail des quartiers à desservir et le nombre de mises en place prévisionnel pour chacun des lots sont joints à la présente consultation. Dans la mesure du possible, le GIP-CRPGE encourage les gestionnaires à se regrouper afin de mutualiser entre eux les mises en place durant la saison d'estive.

Concernant les hélicoptères, les plans de vols devront être adaptés en fonction de la nécessité de prise en compte des spécificités locales :

- Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) du gypaète barbu et du vautour pernoctère,

- sites de nidification des rapaces,
- survol en Zone Cœur du Parc National des Pyrénées.

3 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Pour chaque lot, le candidat devra produire un devis estimatif au nom du GIP-CRPGE. Ce devis comportera le détail de la prestation par gestionnaire d'estive avec le temps prévisionnel de vol et le tarif proposé (qui intégreront le coût de(s) mise(s) en place, des différentes rotations sur zone ainsi que des éventuels surcoûts relatifs au contournement des ZSM).

Chaque candidat indiquera également sous forme libre (dans le devis estimatif, petit mémoire joint ou tout autre document) les mentions relatives au type d'appareil utilisé, au poids maximal transportable par rotation, aux différents types de matériels de levage mis à disposition ainsi que tout renseignement sur les références de l'entreprise et la disponibilité aux dates prévisionnelles indiquées.

4 – SELECTION DES OFFRES

Méthodologie de la notation des différents lots :

N°1 : Prix des prestations 50%

N°2 : Valeur technique et qualité de la prestation 50%

- Critère N°1 = Cout proposé incluant le prix de mise(s) en place et les rotations

La note relative à ce critère est calculée en fonction de l'écart qui sépare l'offre examinée de l'offre la moins disante de la manière suivante :

Note de l'offre = Montant de l'offre moins disante / Montant de l'offre examinée x 10

On applique à la note ainsi calculée le coefficient relatif au critère « prix des prestations » mentionné ci-dessus.

- Critère N°2 = Valeur technique et qualité de la prestation

Elle sera évaluée au regard des paramètres suivants :

Sous-Critère 1 : expérience du(es) pilote(s), références et connaissance des zones d'estive à desservir

Sous-Critère 2 : disponibilité aux dates pressenties

Sous-Critère 3 : moyens logistiques mobilisés (notamment le type d'appareil utilisé) et qualité de l'assistance

Chaque sous-critère sera noté sur la base d'un maximum de 10 points. L'attribution des points se fera de la façon suivante :

- Réponse jugée insuffisante = 0 point

- Réponse jugée moyenne = 5 points

- Réponse jugée bonne = 10 points

La note « valeur et qualité technique » résultera de la pondération des trois notes obtenues pour chaque sous-critère : note Critère N°2 = 70% (SC1) + 20% (SC2) + 10% (SC3).

Calcul de la note finale

La note finale sera calculée de la façon suivante : note Critère N°1 x 50% + note Critère N°2 x 50%. Le candidat qui aura obtenu la note finale la plus élevée sera classé en première position, et ainsi de suite. Ainsi, le marché sera attribué au(x) candidat(s) qui aura(ont) présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères d'attribution défini ci-contre.

Des précisions et des compléments d'information pourront être demandés aux candidats lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire.

Les différents lots sont distincts mais pourront être attribués à un seul candidat.

5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les paiements interviendront sur présentation de factures établies en fonction des prestations réalisées mentionnant le temps de vol réel avec les rotations effectuées.

En accord avec le(s) candidat(s) retenu(s), la facturation sera scindée en deux phases : la première interviendra après les portages de début de saison, la seconde à la fin des éventuels portages de descente.

6 – CALENDRIER

Le délai de réponse à cette offre, est fixé **au Mardi 21 Mai 2024 à 18H00.**
Les réponses par mail sont acceptées mais doivent être confirmées par courrier.

L'offre est à envoyer au GIP-CRPGE, 20 Place du Foirail, 65 000 TARBES.
Des renseignements techniques peuvent être demandés au GIP-CRPGE :
jean-baptiste.jourdan@gip-crpge.com / 07.80.62.92.51.

Suite à l'analyse des offres, la notification auprès des entreprises interviendra rapidement pour permettre la tenue des premiers héliportages prévus tout début Juin.

Fait à Tarbes, le 7 Mai 2024.

**La Directrice du GIP-CRPGE,
Florence HOLLEBECQUE**

